

## Propositions d'Amendements de la Commission Politique Etrangère

(Com17 – Commissions Démocrates)

### Deuxième Version (le texte en bleu signale les changements entre les deux versions)

#### 6.3 – Paragraphes 1, 2 et 4 – Régulation du Monde

Paragraphe d'origine :

*Notre projet de relations internationales cherche à optimiser notre diplomatie dans un monde multipolaire: mettre en place les conditions diplomatiques pour la stabilité géopolitique mondiale, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, la prospérité économique, l'évolution soutenable et la sécurité environnementale.*

*Pour cela, l'Europe doit agir pour faire du G20 (indispensable successeur du G8) un Conseil de Sécurité Economique où tous les continents, y compris l'Afrique, puissent être entendus. Elle doit œuvrer pour que le FMI joue un rôle effectif de surveillance et de coordination des politiques macroéconomiques. Le FMI doit toutefois être plus représentatif du poids des pays émergents et en développement dans sa gouvernance, répondre à des besoins conjoncturels de liquidité, et, enfin et surtout, avoir des pouvoirs de sanction. L'Europe pour sa part doit se réorganiser au sein de cette institution pour être en mesure de parler d'une seule voix.*

*De façon générale, le dispositif institutionnel doit être simplifié pour renforcer la régulation mondiale. Ainsi, trop d'institutions multilatérales interviennent dans le domaine économique et dans celui de l'aide au développement et humanitaire. La Banque Mondiale devrait se voir pleinement confier ce rôle.*

Proposition d'amendement :

*Notre projet de relations internationales cherche à optimiser notre diplomatie dans un monde multipolaire: mettre en place les conditions diplomatiques pour la stabilité géopolitique mondiale, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, le respect de la diversité culturelle, la prospérité économique, l'évolution soutenable et la sécurité environnementale.*

*Pour cela, l'Europe doit agir pour faire du G20 (indispensable successeur du G8) un Conseil de Sécurité Economique où tous les continents, y compris l'Afrique, puissent être entendus. Elle doit œuvrer pour que le FMI joue un rôle effectif de surveillance et de coordination des politiques macroéconomiques. Le FMI doit toutefois être plus représentatif du poids des pays émergents et en développement dans sa gouvernance, répondre à des besoins conjoncturels de liquidité, et enfin intégrer les besoins de croissance et de stabilité économique et sociale à long terme, et, enfin et surtout, avoir des pouvoirs de sanction. L'Europe pour sa part doit se réorganiser au sein de cette institution pour être en mesure de parler d'une seule voix. L'Europe doit négocier de manière groupée face aux autres puissances économiques émergentes (Chine, Inde, Brésil, ASEAN) et savoir répondre aux excès de la politique*

commerciale de ces partenaires dans les autres pays en développement, notamment en Afrique et en Asie du Sud-Est. Elle doit aussi développer la solidarité économique et énergétique entre Etats membres et Etats dans sa périphérie immédiate afin d'anticiper et réduire les crises systémiques qui peuvent, dans certains cas, représenter un enjeu sécuritaire continental.

*De façon générale, le dispositif institutionnel doit être simplifié pour renforcer la régulation mondiale. Ainsi, trop d'institutions multilatérales interviennent dans le domaine économique et dans celui de l'aide au développement et humanitaire. La Banque Mondiale, ainsi que les banques et fonds régionaux, devraient se voir pleinement confier ce rôle.*

Contexte :

La problématique principale de la gestion du FMI lors des 30 dernières années, a été de mettre en avant les problématiques conjoncturelles sans égard pour les facteurs de croissance et de stabilité macro-économique et macro-sociale dans les pays dans lesquels il intervenait. Ses pouvoirs de sanction à travers les Plans d'Ajustement Structurels et les commentaires de ses directeurs étaient démesurés et ont renforcé des crises qui n'avaient pas lieu d'être (Indonésie et Corée du Sud dans les années 90, Argentine dans les années 2000, manque d'aide significative pour les pays africains faisant preuve de bonne gouvernance – Botswana, Ethiopie, etc.).

Le document fait très peu mention des partenariats économiques privilégiés avec les autres puissances émergentes, pourtant un constat récurrent des membres de la Commission Politique Etrangère est le manque de stratégie coordonnée lors des négociations commerciales entre Etats membres de l'UE et puissances émergentes. Il est aussi nécessaire de faire référence aux excès de la « Chinafrique » de l' « Indeafrica », de la politique chinoise et indienne en Birmanie, etc.

L'Europe est touchée depuis peu par des crises énergétiques (Russie, Ukraine, développement de pipelines vers l'est et le sud, ainsi que de projets d'énergie solaire dans le Sahara) et des crises économiques (Etats baltes et notamment la Lettonie, Etats d'Europe de l'Est, notamment la Roumanie et l'Ukraine, Islande) à répétition dans sa périphérie. Les réponses macro-économiques européennes apportées pour résoudre ces crises sont insuffisantes et l'Europe a un rôle secondaire par rapport au FMI. Ces crises sont pourtant des enjeux sécuritaires pour l'UE.

Les Banques Régionales de développement et les fonds de cohésion régionaux ont souvent pu régler les besoins de financement des pays en crise avec plus d'efficacité et de rapidité que la Banque Mondiale. Cela a été le cas en Europe avec les fonds régionaux de cohésion, lors des crises asiatiques des années 90 avec la Banque Asiatique de Développement et les apports japonais et chinois aux nouveaux fonds de cohésion, et pourrait être le cas avec la Banque du Sud créée récemment en Amérique du Sud.